Il n'y a que les **GALERIES LILLOISES**, 45, rue Nationale, à Lille, pour pouvoir offrir à leurs clients, un choix de plus de **25.000 Chapeaux de paille** de tous genres et **DE TOUS PRIX.** 64189

TRIBUNAUX

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audience du vendredi 3 juin 1904

Président : M. Girard. — Assesseurs : MM. Godefroy, Delaville-Fetel, conseillers de Préfecture. — Ministère public : M. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture.

LYS-LES-LANNOY

La protestation émane du sieur Vanspeybrouck. Il déclare que le maire Décourcel, aveugle, a été conduit au scrutin par son voisin qui n'est pas Français. Il voudrait que l'élection de M. Tourte-aux, proclamé élu au bénéfice de l'âge contre M. Salome, qui a obtenu comme lui 502 voix, soit annulée.

Le *Président* : Mais quelle influence la nationalité du guide a-t-elle pu avoir ? — R. : Les étrangers ne doivent pas entrer à la Mairie.

— Une seconde protestation vise le premier tour. Les listes d'émargement portent que 1.048 personnes ont voté ; dans l'urne, on a trouvé 1.045 bulletins seulement. Les protestataires demandent que l'on calcule la majorité sur 1.048 et non sur 1.045 comme on l'a fait.

M. le Président fait remarquer que la jurisprudence du Conseil d'Etat est absolument contraire aux directives des protestataires, et déclare que l'affaire est mise en délibéré quand plusieurs témoins viennent protester de ce qu'on ne les a pas interrogés. On les écoute ; ils maintiennent leur témoignage de la pression exercée par le Conseil d'Etat. Ils prétendent aussi contre deux faits. Deux électeurs, dont le domicile avait été ordonné à Lannoy par le juge de paix pour résidence à Lys, n'auraient pas été admis à voter en cette dernière commune.

DUNKERQUE

Une protestation émanant de MM. Fauquet, Colin et consorts conteste la loyauté du second tour de scrutin à Dunkerque. Ils prétendent que l'organe de M. de Lanwerzyns qui le nombre de porteurs de bulletins de la liste Carvois était très élevé, que des faits de pression ont eu lieu, que des sommes d'argent ont été distribuées.

M. Clément, ancien président du conseil de défense des élus, lit le relevé de la vague de la protestation. Il déclare que si les partisans de M. Carvois ont eu recours à un tel moyen, ce n'est que parce qu'ils avaient peur de la défaite. Il conclut à ce que l'élection de M. Carvois soit maintenue.

M. Carvois, présent, lit la défense des élus. Il relève le vague de la protestation. Il déclare que si les partisans de M. Carvois ont eu recours à un tel moyen, ce n'est que parce qu'ils avaient peur de la défaite. Il conclut à ce que l'élection de M. Carvois soit maintenue.

JEUMONT

A Jeumont, la lutte se trouvait circonscrite entre radicaux-socialistes qui se disputaient le patronage et l'influence de M. Defontaine, député. Une des deux listes inventa un tétragramme sinistre. Defontaine, dans lequel celui-ci conseillait de voter pour cette liste. Or, le député n'avait rien envoyé. La liste lasse demande l'annulation de l'élection, cette manœuvre frauduleuse ayant entraîné le suffrage des partisans de M. Defontaine. — En délibéré.

MONS-EN-BARŒUL

La protestation émane de MM. Wattel et Delecaille, élus au premier tour. On reproche à la municipalité de n'avoir pas indiqué sur la liste électorale, au mépris de la loi de 1904, l'adresse des électeurs, rendant ainsi tout contrôle impossible. D'un autre côté, de nombreuses cartes sont restées en souffrance à la mairie, des absents et disparus ont voté. — En délibéré.

MOUVAUX

MM. Carrier, Dubem, Dubanel protestent contre l'élection de conseillers de l'*Union Sociale et Patriotique* ; MM. Pruvot, Bataille, Deblock, Desurmont, Fromont, Lebiocq, Leleux, Montagne et Poissonnier. Ces messieurs prétendent que des faits de pression et de corruption ont eu lieu. Ils disent qu'un sieur Delannoy aurait été secrètement conduit au scrutin par des membres de l'U. S. et P. Or, Delannoy est un vieillard que son neveu a conduit voter et un certificat de ce neveu et du fils de Delannoy établit qu'il n'est entre nulle part. Ils prétendent encore qu'un sieur Vanvielen aurait reçu cinq francs et des cigares, qu'une dizaine d'électeurs ont été emmenés et conduits au scrutin, enfin que les 80 voix obtenues par les sortants au premier tour ont été achetées cinq mille francs par M. Pruvot. Ces assertions sont démenties par les élus et un certificat de médecin établit que M. Pruvot, malade, a dû garder le lit du 3 au 8 mai, ce qui empêchait M. Pruvot de se rendre chez les socialistes pour négocier l'achat de leurs voix.

— MM. Quenche, Bouvry et quelques autres personnes, ont vu M. Vincent, ancien maire de Mouvaux, se présenter au bureau de vote avec une carte d'électeur qui n'était pas la sienne. Au bureau, on lui fit observer qu'il ne pouvait voter avec cette carte. Il s'est retiré et est venu voter ensuite avec sa carte. — Affaire mise en délibéré.

DENAIN

MM. Faches, Outart protestent contre la sincérité des élections à Denain. Au moment de la constatation du bureau M. Sello, maire, refusa de faire droit à la réclamation d'électeurs demandant à en faire partie. Pendant les durées du scrutin, personne ne pouvait rester dans la salle ; plusieurs actes de pression ont été opérés. Enfin aucun électeur adversaire du maire ne put figurer comme scrutateur.

SOMAIN

A Somain, onze candidats antiministériels et douze ministériels ont été proclamés élus. MM. Courtecuisse, Mio, demandent l'annulation d'un ministériel, M. Beauvois, au profit d'un antiministériel, M. Bataille. 814 voix ont été attribuées à M. Beauvois contre 811 à M. Bataille. Or, en a compté à M. Beauvois un bulletin à l'intérieur duquel se trouvait épinglée une cocarde rouge. Ce bulletin, contenant un signe extérieur et intérieur de reconnaissance, devait être déclaré nul. De plus, trois bulletins de la liste Dransart du 1er mai furent déposés dans l'urne le 8 mai. Ces bulletins n'ont pas été comptés, or il fallait en tenir compte, en se contentant de ne pas tenir compte des derniers noms qui étaient en trop. Ces rectifications faites, il resterait que M. Bataille a obtenu 814 voix et M. Beauvois 813 seulement. — En délibéré.

WASQUEHAL

La protestation émane de MM. Destailleur et Deledalle. Pendant les opérations électorales au bureau de vote du Capreau, on a systématiquement mis à la porte les électeurs qui avaient voté et qui voulaient rester. Des faits de pression et d'intimidation ont eu lieu. Une bande d'une cinquantaine d'électeurs ont été amenés du Noir Bonnet par M. E. Lemer après avoir été chapitrés. Le dépouillement fut lui aussi irrégulier. Au Capreau, le président enleva des bulletins de l'urne sans les compter. A la mairie, le président et un des assesseurs enlevèrent ensemble les bulletins de l'urne. Enfin, parmi les élus figurent deux beaux-frères ; il y a pour eux incompatibilité. — En délibéré.

WERVICQ-SUD

M. Henri Vanrullen proteste contre les opérations électorales du 1er mai. La protestation vise des actes de pression accomplis par les élus. En délibéré.

Autres protestations

Ont été mises en délibéré les protestations concernant les élections de Maretz, Marquette, Raches, Tilloy, Iwuy, Mareschet, Montay, Poix-du-Nord, Pont-sur-Sambre, Neuf-Berquin, Pecquencourt, Hornaing, Escaupont, Tetteghem, Steenvoorde.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 juin 1904

Présidence de M. Sée, vice-président.

Les paris aux courses. — Dans un but de salubrité publique, en vue d'empêcher l'exploitation du public par des bookmakers peu scrupuleux, le législateur a réglementé très sévèrement et même prohibé en quelque sorte le pari aux courses. La loi de 1891 prohibe complètement l'exploitation des chevaux sous forme de pari ; elle a voulu supprimer tous les paris par intermédiaires, tous ces intermédiaires qui offrent à tous venants de parier soit contre eux soit avec eux. La règle est générale ; il n'y a qu'une seule exception en faveur du pari mutuel organisé par les sociétés de courses sur leurs hippodromes.

A Lille, dans certains cafés, se trouvaient organisées des agences cachées de pari aux courses. Le 20 avril, les commissaires de police opérant quelques descentes de justice pour découvrir les contraventions à la loi. M. Parizot de Sainte-Marie, commissaire de police, se présentait à la *Brasserie Armentiéroise*, place de la Gare, tenue par M. Henri Fruchart ; il se donna comme simple consommateur, se fit servir une chope et inspecta. Dans un coin se tenait un individu, un nommé Georges Martin, agent d'assurances, ou plutôt bookmaker, domicilié rue Nationale, et qui attendait les clients ; certaines personnes venaient, lui remettaient un billet et de l'argent, recevaient en échange un ticket ; c'étaient des paris pour des courses, pour le compte d'une agence de Bruxelles, paraît-il.

Chez M. Adolphe Gamelin, cafetier, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, c'est dans la cuisine que M. le commissaire Lecomte trouva des dépêches, des journaux et tout l'attirail de pari ; Gamelin reconnut qu'il recevait les paris pour le compte de Martin.

Martin, Fruchart, Gamelin et Ridez sont poursuivis pour infraction à la loi sur le pari ; ils sont condamnés chacun à 100 francs d'amende. En outre, le Tribunal prononce la confiscation de tout le mobilier de la salle où se recevaient les paris, c'est-à-dire tout le matériel d'estaminet de M. Fruchart et toute la cuisine de M. Gamelin.

Une agression. — Alfred Vermassen, 25 ans, journalier à Tourcoing ; Alphonse Delrue et Henri Vansteenkiste sont poursuivis pour coups et blessures à M. Gaston Ponthieu, horticulteur, rue Carnot. Ce dernier passait un soir près de chez lui quand il fut attaqué à coups de briques et fortement meurtri. Les agresseurs le poursuivirent jusque chez lui ; Vermassen, un couteau à la main, voulait le frapper et il n'eut que le temps de se réfugier dans sa maison. M. Ponthieu a été malade pendant trois jours des blessures qu'il avait reçues. C'est Vermassen qui paraît avoir été le principal agresseur. L'agent Lebrun, qui se trouvait dans le quartier, vint aussitôt et voulut arrêter les individus ; Delrue l'injuria et le traita de lâche et de fainéant. Seulement l'agent était en civil et Delrue déclare ne pas connaître la qualité de l'agent. Alfred Vermassen est titulaire de dix condamnations ; Delrue, de six condamnations, et Vansteenkiste de trois. Vermassen encourt dix jours de prison ; les deux autres sont acquittés.

Le braconnage. — Les braconniers étaient nombreux dans la commune de Bondues, et dans les communes environnantes ; les gardes résolurent d'exercer une surveillance attentive et leurs recherches ont abouti. Dans la nuit du 4 au 5 mai, à Bondues, ils rencontrèrent trois individus dont les allures leur paraissent suspectes, ils se mettent aussitôt en embuscade. Peu après, on entendait un coup de fusil ; il avait été tiré par Emile Verleyen, 38 ans, brigadier, demeurant à Wasquehal, hameau du Capreau, déjà condamné pour fraude et pour vol. Procès-verbal a été rédigé contre lui pour chasse la nuit, sans permis et en temps prohibé ; il est condamné à 50 francs d'amende.

Affaires diverses. — *Augustin Caby*, 42 ans, magasinier à Roubaix, rue du Jean Ghislain, cour Ferret, fraude de 62 kilos de café torréfié, d'une valeur de 390 francs, en compagnie d'un autre fraudeur fugitif, dans la nuit du 29 au 30 mai, vers deux heures du matin, à Wattrelos, ferme Beghin, douze jours de prison et 500 francs d'amende. — *Georges Magniers*, 14 ans, sans profession, demeurant à Lille, rue des Robleds, est un professionnel de la fraude ; arrêté ces jours derniers et remis en liberté, il n'a pas tardé à se faire arrêter de nouveau, le 30 mai, vers neuf heures, trois quarts du soir, à Roubaix, passage Florian ; le Tribunal le rend à ses parents, tout en le condamnant néanmoins à 500 francs d'amende. — *Désiré Duthoit*, 30 ans, journalier, mendicité six jours de prison.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du 3 juin

Président : M. Dervaux. — Assesseurs : MM. Motte et Joire.

La dissension dans les coopératives. — A l'audience de ce jour, Me Grethals, qui représente les anciens administrateurs de la société *Progrès-Avenir*, a pris la parole comme défendeur.

Le conseil de MM. Liagre et Lefebvre a développé ses conclusions qui tendent à faire prononcer par le Tribunal que le nouveau Conseil d'administration n'est pas régulièrement élu et la réunion d'une nouvelle assemblée générale présidée par un mandataire de justice.

Pour justifier sa demande, Me Grethals oppose tout d'abord que les demandeurs n'ont pas été régulièrement nommés administrateurs, dans une assemblée générale tenue valablement. Il expose que les dissidents ayant refusé d'admettre au vote les actionnaires représentés par des pouvoirs non timbrés, le président se vit, en présence d'une obstruction qui semblait être faite, dans l'obligation de lever la séance et de se retirer suivi d'un grand nombre d'actionnaires.

Donc, après la clôture de l'assemblée, les membres restants n'avaient pas qualité, — n'étant pas en nombre, — pour délibérer valablement.

Me Grethals dit aussi qu'après la séance, les dissidents commencèrent aux mêmes un bureau et se firent élire administrateurs.

Comme second argument, le conseil des défendeurs ajoute qu'aucun des demandeurs ne peut se prétendre élu parce qu'aucun d'eux n'atteint la majorité statutaire. Comme justification, Me Grethals invoque l'article 28 des statuts qui dit que les délibérations, pour être valables doivent être prises à la majorité des voix des membres présents, et, enfin, il cite des faits desquels il ressortirait que, même sans tenir compte des actionnaires représentés par pouvoirs, les adversaires n'auraient pas réuni la moitié des voix des actionnaires présents au début de l'assemblée.

L'affaire est en délibéré.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

Tripots clandestins à Croix

Croix, 3 juin 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Est-il vrai qu'il existe à Croix certains établissements privilégiés, jouissant d'une protection secrète, où l'on joue gros jeu à jours fixes et où des pères de famille se font proprement « nettoyer » ?

Est-il vrai aussi que le démon des courses s'est abattu sur Croix et y fait de nombreuses victimes, notamment dans une succursale interlope de bookmakers, installée non loin de la limite du territoire de Roubaix ?

Est-il vrai que l'un des associés de cette agence, comme il s'en est vanté lui-même, y a gagné 1.900 francs en une semaine ?

Une surveillance active ferait peut-être découvrir les coupables et leurs complices !...

Agréez, etc. *Un curieux.*

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

D. 442. — 1° Oui et non, selon les cas ; 2° Demandez à passer la visite. — *J. P. L.* — Ne vous arrêtez pas à ces superstitions qui ne signifient rien du tout. — *R. N.* — Vers le 15 novembre. — *Agnès.* — L'école des cœurs, rue St-Louis, est la plus proche de votre domicile. Il y a aussi l'externat de la Sagesse, rue de la Sagesse. — *A. N. V. 22.* — Oui, à moins d'une remise d'une peine. — *A. L.* — Sur les aptitudes physiques du conscrit, notamment sur sa taille. — *Décrême 161.* — C'est l'affaire d'un peintre. — *F. M. J.* — Tout dépend de vous. Tâchez de prendre un peu plus d'assurance et vous arriverez à combattre ce défaut. — *Un ami des impôts.* — Vous avez ce droit et point n'est besoin d'autorisation. Il est probable que vous ne paierez pas davantage. — *E. S. M. 95.* — 1° Vous pouvez opter pour la France ou pour la Belgique ; 2° L'an prochain probablement.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Chapelle des Carmélites.* — Dimanche 5 juin, fête du Très-Saint-Sacrement. Messes basses à 6 et 7 heures. Messe chantée à 8 heures. Le soir, à cinq heures, salut solennel. — Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

GRANDE BRASSERIE DE L'INDUSTRIE, 9, rue Esquermoise, LILLE. — Orchestre de Dames. — Cinématographe. — Douze billards Brunswick. — Apéritif-concert, de 5 à 7 h. — Buffet froid. — Tél. 47551-1

NOUVELLES MILITAIRES

MANŒUVRES DE GARNISON. — Le 3e régiment du génie, musique comprise, quittera Arras mardi matin, 7 juin, pour aller prendre part à des manœuvres qui auront lieu les 7, 8 et 10 juin, dans les environs d'Arleux (Nord). Le régiment logera à Bavaume.

Le thème initial serait la construction d'un pont sur cours d'eau par le 3e régiment du génie. Un escadron du 4e cuirassiers soutiendra le génie.

L'ennemi sera figuré par les troupes du 1er de ligne, en résidence à Cambrai, auxquelles se joindront, les 7 et 8 juin, un demi-escadron du 4e cuirassiers et deux escadrons le 10 juin.

JARDIN DE PLAISANCE

Les familles désireuses de passer une après-midi agréable et à la fraîcheur iront chez **Masure à l'AVENUE DE LA CAMPAGNE**, au Clinquet, Tourcoing. Consommations de 1er choix. Prix modérés. Jeux divers. 57958

NORD

UNE RENCONTRE SANGLANTE ENTRE DOUANIERS ET FRAUDEURS PRÈS DE MAUBEUGE. — Une rencontre sanglante s'est produite la nuit dernière entre une bande de contrebandiers et deux douaniers français, sur la route de Roisin, en France, vers Maubeuge. Les préposés H. Percy et L. Dersin, postés au sommet d'un haut remblai bordant un chemin de terre, virent un groupe de six hommes, accompagnés d'un enfant, se diriger vers eux. Tous étaient porteurs de ballots de tabac. L'enfant était muni d'une petite lanterne et ouvrait la marche, servant d'éclaireur. Au moment où le groupe passait à leur hauteur, les douaniers se précipitèrent sur les contrebandiers. Surpris, ceux-ci jetèrent leurs ballots et s'enfuirent. Mais, voyant que les douaniers n'étaient que deux, ils revinrent vers eux et les attaquèrent à coups de gourdins. Le préposé Percy, atteint à la tête, eut l'oreille gauche aux trois quarts enlevée, et le front ouvert d'un terrible coup de matraque. Se voyant en danger, les douaniers prirent leurs révolvers et en lâchèrent plusieurs coups sur les fraudeurs, qui, cette fois, prirent la fuite, pour ne plus revenir, emportant l'un d'entre eux, touché par une balle et blessé grièvement, si l'on en juge par les larges traces de sang découvertes sur le chemin que les suivirent dans leur retraite. Les ballots de tabac abandonnés ont une valeur de plus de 1.500 fr. L'un des ballots porte l'étiquette d'un négociant montois.

INTERDICTION DES PROCESSIONS A COUDEKERQUE-BRANCHE. — Le maire socialiste de cette commune vient de prendre un arrêté interdisant les processions, sous prétexte qu'elles « peuvent porter atteinte à la liberté de conscience ».

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les scrutins de la séance de jeudi :

1. Sur l'amendement de M. Beauregard, tendant à n'appliquer la loi sur les accidents de travail, étendue jusqu'aux établissements commerciaux, que trois mois après sa promulgation :

Ont voté pour : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Delaune, Guillain, Eugène Motte. Ont voté contre : MM. Bersez, Cardon, Damsette, Debiève, Delsieux, Defontaine, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Grousseau, l'abbé Lemire, Lepez, Lozé, de Montalembert, Pasqual, Plichon, Selle.

La Chambre des députés a repoussé l'amendement par 363 voix contre 196.

2. Sur la motion de M. Guyot de Villeneuve, tendant à demander l'avis du Conseil supérieur de la guerre, sur la proposition de loi établissant le service de deux ans :

Ont voté pour : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Delaune, Grousseau, Guillain, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon. Ont voté contre : MM. Bersez, Cardon, Damsette, Debièvre, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle.

La Chambre a repoussé la motion par 339 voix contre 222.

VISITEZ, VISITEZ la plage de *Malo-Terminus*. Tous propriétaires au bord de la mer. Grande vente de terrain au comptant et à tempérament. 55328

Lundi 6 et Mercredi 8, VENTE RECLAME aux *Galeries Lilloises* : CORSAGES tissu lin, col garni dentelle. 5 fr. 50. 57977

PAS-DE-CALAIS

A L'EXPOSITION D'ARRAS. — *Concours d'animaux reproducteurs.* — Jeudi s'est ouvert, au Jardin du Gouverneur, terrain militaire, tout proche de l'enceinte de l'Exposition, le concours d'animaux reproducteurs organisé avec les subventions de l'Etat, du département, la participation de la fédération des Sociétés agricoles du Pas-de-Calais et de la Société Générale d'agriculture. La première journée a été exclusivement réservée à la réception des animaux, qui ont été logés dans les stalles préparées à cet effet sur le Jardin du Gouverneur. Cette dernière journée a été très sérieusement contrariée par un temps épouvantable, qui a eu tôt fait de transformer en un vaste marécage boueux le terrain militaire.

UNE DOUBLE ASPHYXIE A CARVIN. — Deux ouvriers, MM. Edouard Capon, 24 ans, demeurant à Sedin, et François Lienard, 51 ans, demeurant à Oignies, avaient été chargés de procéder dans la nuit au nettoyage de conduits du sécheur à charbon de l'usine à briquettes, rivage des mines d'Ostricourt. Ils ont été trouvés morts asphyxiés vers trois heures du matin, par les ouvriers de l'usine.

BELGIQUE

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

du dimanche 5 juin 1904

Nous avons indiqué hier comment la lutte se présentait dans les provinces d'Anvers et du Brabant, pour le renouvellement, par moitié, demain dimanche, des Conseils provinciaux ; voici la suite de cet exposé :

LUXEMBOURG

Le Conseil provincial du Luxembourg était composé de 44 membres : 11 libéraux et 33 catholiques. La majorité catholique est donc de 22 voix. Les conseillers sortants cette année sont au nombre de 22 : 4 libéraux et 18 catholiques. Les libéraux sortants sont : 2 à Arlon, 1 à Messancy, 1 à Bouillon.

Il y a élections dimanche prochain dans les cantons d'Arlon, Bouillon, Florenville, Houffalize, Messancy, Nassogne, Paliseul, Saint-Hubert et Vielsalm.

A Etrezée, les deux candidats catholiques : MM. Wilmart, conseiller sortant, et Delvaux (remplaçant M. de Fisenne, décédé), ont été déclarés élus sans lutte.

Sauf à Messancy, où M. de Mathelin se retire de la politique, tous les conseillers sortants se représentent. Les catholiques présentent en outre des candidatures pour les places occupées actuellement par 4 libéraux. Les libéraux présentent un peu partout des candidats ; autant que faire se pourra, les libéraux ont contracté alliance avec les socialistes. Ces derniers luttent séparément, mais sans aucune chance de succès, à Paliseul, Bouillon, Saint-Hubert et Arlon.

A en juger par les chiffres de dimanche et par la valeur des candidats catholiques, les élections du 5 juin seront favorables à ceux-ci.

Tous les conseillers catholiques sortants seront certainement réélus. Bien plus, à Bouillon on considère le siège de M. Petitjean comme perdu pour les libéraux.

La lutte sera particulièrement chaude à Arlon. Il y a actuellement là 2 sièges détenus par les catholiques et 2 occupés par les libéraux. Les catholiques espèrent fermement enlever un troisième siège. En effet, le canton d'Arlon qui donnait toujours pour les Chambres une minorité aux catholiques, a donné dimanche dernier pour le Sénat une majorité catholique de plusieurs centaines de voix. Comme ce sont les mêmes électeurs qui voteront le 5 juin, il n'y a pas lieu de douter du succès.

LIMBOURG

Les 44 membres du Conseil provincial appartiennent tous à l'opinion catholique.

Voici les sortants de cette année et leurs compétiteurs :

Canton d'Achel : MM. Ceelen, de Lille-Saint-Hubert et de l'Escaille, de Achel, reclus sans lutte.

Canton de Beeringen : MM. Ceysens, à Beeringen (s) ; baron de Villentagne, à Zolder (s) ; Janssen, à Tessenderloo (s) ; et Ghoos, à Quadmechelen.

Opposants : 1. M. Daems, de Zolder (s) ; et 2. M. Budie, de Beeringen, deux listes distinctes, mais toutes deux catholiques.

Canton de Brée : M. Indekeu, de Meeuwen (s) ; et Leroy, de Brée (s.), reclus sans lutte

Canton de Hasselt : MM. Auten, de Hasselt (s.) ; Bellefroid, de Hasselt (s.) ; Cromenberghs, de Hasselt (s.) ; Portmans, de Hasselt (s.) ; D' Willems, de Hasselt (s.). Réélus sans lutte.

Canton de Mechelen-sur-Meuse : MM. de Caritat, de Lanaken (s.) ; de la Brassine, de Stockheim (s.) ; Smeets, de Mechelen-sur-Meuse (s.).

Opposants catholiques : MM. Col, de Mechelen-sur-Meuse, et Medaer, de Stockheim.

Canton de Peer : MM. Byvoet, de Hechtel (s.), et Leynen, de Peer (s.).

Opposants catholiques : M. le docteur Vanderdonck, de Peer ; suppléant, M. Wilsens, de Peer.

2e liste d'opposants catholiques : M. Van Ham, de Lommel.

Canton de Tongres : MM. Delvoie, de Tongres (s.) ; Nicolai, de Genoels-Elderen (s.) ; Slegers, de Tongres (s.) ; Hennotte et Schaetzen, de Tongres, l'un remplaçant un catholique démissionnaire, l'autre obtenant une candidature pour un nouveau siège.

Deux listes d'opposants : 1. MM. Ghiniau, de Tongres, et Never, de Tongres, libéraux ; 2. M. Lowette.

Des élections partielles ont lieu dans trois cantons :

Canton de Herck-la-Ville (par suite de succès). — Candidat catholique, M. Ramaekers, de Zalhem ; libéral, M. Vandekerckhoven, de Herck-la-Ville.

Canton de Looz (siège nouveau). — Catholique, M. le docteur Robyns, de Looz ; suppléant, M. Grommen, cultivateur ; catholique opposant, M. Timmermans, de Looz.

Canton de Saint-Trond (siège nouveau). — Catholique, M. le baron de Moharta ; indépendant, M. Benats, commerçant.

D'après les prévisions, tous les sièges resteront acquis aux catholiques.

HAINAUT

Le Conseil provincial du Hainaut compte 89 conseillers ; la série sortante en juin 1904 compte 48 conseillers ; il y a, en outre, à pourvoir à sièges nouveaux (1 à Châtelet, 1 à Fontaine-l'Evêque). Le Conseil comprenait 33 libéraux, 29 socialistes et 27 catholiques.

Les députés permanents dont le mandat devra être renouvelé cette année par le Conseil, sont M. Chevalier, libéral, et MM. Pastur et Caty, socialistes.

Sont sortants cette année : 15 catholiques, 19 libéraux et 14 socialistes.

Voici un tableau détaillé de la lutte électorale :

Arrondissement de Mons. — Bousu. — Sortants : 5 socialistes. Lutte entre sortants, catholiques et libéraux. Il y a, en outre, une liste de dissidents socialistes formée par Fauvlau.

Dour. — Sortants : 3 libéraux. Une liste socialiste leur est opposée.

Roeux. — Sortants : 2 libéraux. Listes des trois partis.

La Louvière. — Sortants : 3 socialistes. Une liste cartelliste et une catholique.

Enghien. — Sortants : 2 libéraux. Listes libérale et catholique.

Chièvres. — Sortants : 2 catholiques. Listes catholique et libérale.

Arrondissement de Charleroi. — Châtelet. — 2 libéraux et 2 socialistes sortants. Un siège nouveau. Une liste d'alliance libéralo-socialiste et une catholique.

Fontaine-l'Evêque. — Sortants : 4 libéraux et 1 socialiste. Un siège nouveau. Candidats de l'alliance radico-socialiste élus sans lutte.

Gosselies. — Sortants : 3 catholiques. Une liste cartelliste leur est opposée.

Jumet. — Sortants : 3 libéraux. Une liste libérale, comprenant 2 des sortants et un candidat nouveau. Une liste radico-socialiste, comprenant le troisième conseiller sortant. Une liste catholique.

Merles-le-Château. — Sortant : 1 libéral. Un catholique et 1 socialiste lui font opposition.

Seneffe. — Sortants : 3 socialistes. Catholiques luttent.

Arrondissement de Tournai. — Tournai. — Sortants : 4 catholiques. Une liste libérale leur est opposée.

Ath. — Sortants : 2 libéraux. Listes des trois partis.

Flobecq. — Sortants : 2 catholiques. Listes des trois partis.

Leuze. — Sortants : 2 catholiques. Listes catholique et libérale.

Péruwelz. — 2 libéraux sortants. Réélus sans lutte.

Il y a donc compétition pour 15 sièges occupés par des catholiques, 12 sièges occupés par des libéraux, et 10 occupés par des socialistes et 1 siège nouveau dans un canton (Châtelet) où des libéraux et socialistes sont sortants. — 8 libéraux ou socialistes sont élus sans lutte.

FLANDRE OCCIDENTALE

Le Conseil se composait de 76 membres, 72 catholiques et 4 libéraux élus : 3 par Ostende et 1 par Avelghem.

Il y a 2 nouveaux sièges, revenant : 1 à Ostende et 1 à Menin.

Le nouveau siège d'Ostende fait l'objet d'une compétition entre libéraux et socialistes. Le candidat libéral sera probablement élu. Il y aura ainsi quatre conseillers libéraux pour Ostende.

A Avelghem, le libéral, M. Matthys, est soumis à réélection. Les catholiques espèrent conquérir son siège.

Il y a, en outre, lutte dans les cantons suivants :

Bruges (1er et 2e cantons). — Catholiques contre démocrates-chrétiens.

Harlebeke. — Catholiques contre catholiques dissidents.

Iseghem : Catholiques contre libéraux.

Menin. — Catholiques contre radicaux-socialistes.

Dans les autres cantons, où les mandats des conseillers expirent : 2e canton de Bruges, cantons de Meulebeke, Nieuport, Passchendaele, Poperinghe, Roulers, Ronsse, Thielt, Haringhe, Ruyselede et les deux cantons d'Ypres, les catholiques sont élus sans lutte.

A PROPOS DES ELECTIONS DE DIMANCHE. — Le *Journal de Bruxelles* émet ces judicieuses réflexions :

« Si les socialistes ont perdu six sièges, c'est, surtout, parce que l'on en a assez, même dans les milieux les plus industriels, des théories creuses et des vaines criailleries collectivisto-révolutionnaires.

« Les libéraux ont bénéficié de l'impuissance et de l'antiparlementarisme bruyant des parlementaires rouges.

« Mais il est un point auquel on n'a point prêté d'attention jusqu'ici et qui cependant a son importance :

« Si les libéraux ont gagné du terrain sur le socialisme le 29 mai dernier, ils le doivent pour une part à l'infâme gouvernement clérical.

« Comment cela ?

« Mais, très simplement, parce que le gouvernement, par son attitude énergique, a fait réfléchir pas mal de monde depuis 1902. En matant une bonne fois les entrepreneurs d'émotions populaires, le gouvernement a fait perdre à la tactique révolutionnaire beaucoup de partisans. Il l'a fait apparaître comme inefficace et dangereuse.

« Le libéralisme avait vu jadis une partie de ses troupes l'abandonner pour aller au socialisme. Eclairées par les événements et par la « poigne » du gouvernement catholique, ces troupes sont revenues à leur ancien drapeau.

« C'est, depuis la création de la R. P., le deuxième signalé service que nous aurons rendu aux libéraux ! »

A LA CHAMBRE. — On se rappelle que, lors de la démission de M. le baron Huytens de Terbuy, comme greffier de la Chambre des représentants, sa succession fut briguée par M. Van Dorselaer, rédacteur au *Compte-rendu analytique* de la Chambre, qui l'obtint, en effet, et M. Charles De Proft, chef de bureau au greffe de la Chambre des représentants. Ce dernier vient de mourir à l'âge de 38 ans, après une maladie qui ne pardonne pas. Ses funérailles ont été célébrées hier à 10 heures et demie du matin à l'église Sainte-Gertrude, à Etterbeek, sa paroisse. Il y avait grande affluence de monde.

TOURNAI

CHANGE. — L. Ochin, 11, place du Becquerelle, près de la gare. Comptant. Terme. 57579

NOTES D'ART

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS

C'est plaisir de voir des Primitifs quand M. Bouchot les expose, et plaisir plus grand encore lorsqu'il en écrit, comme il vient de le faire dans *l'Art*. M. Bouchot a une façon d'aimer qui entraîne : il parle des Primitifs français avec une chaleur qui n'a pas besoin de banquets pour se communiquer. Il nous apprend à les aimer et par eux à nous comprendre.

M. Bouchot ne veut pas qu'on sacrifie nos vieux artistes à l'Italie et aux Flandres. Ce n'est point chez lui une manière de nationalisme artistique, c'est, au contraire, une conclusion qu'il tire de comparaisons attentives avec les pays voisins. Il prend, par exemple, une peinture de Gérard d'Orléans, qui représente le roi Jean, et il oppose ce beau morceau du quatorzième siècle aux morceaux italiens ou flamands du même âge. L'accent de vie et de vérité qui anime ce portrait lui semble plutôt en avance qu'en retard sur l'art de l'Italie et des Flandres : l'œuvre se défend par des qualités sûres d'observation et d'exécution, et M. Bouchot en conclut très justement que l'esprit de France s'y trahit sous forme visible et se suffit amplement à lui-même. *L'Art*, qui a tant fait pour l'histoire artistique à toutes les époques, illustre cette thèse de reproductions dont M. Bouchot doit s'applaudir, car elles achèvent dans les yeux la démonstration commencée dans l'esprit. D'ailleurs, il n'est pas de théories qui, pour pénétrer dans le public, puissent se passer de ces leçons de choses qu'on appelle des expositions, et l'exposition des primitifs de France, ce sont les pièces à conviction dans le grand procès de l'art national.

Mme Prince, ménagère, 35 ans, atteinte depuis plus de quatre ans, de gastrite grave, compliquée de troubles cardiaques, palpitations, nausées vomissements, malaises, étouffements après les repas. Guérie en un mois par le VIN TONIQUE PECTORAL, tonique puissant, régulateur des fonctions respiratoires, digestives et cardiaques.

Le flacon : 3 fr. 50. Roubaix, pharmacie Willot, rue du Vieil-Abreuvoir, près la Poste ; Tourcoing : Verriest, place des Phalempins ; Decouvelaere, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Lévin, rue de Gand et toutes pharmacies. 57943

SOCIÉTÉ «L'ÉCONOMIE»

222, rue du Tilleul, ROUBAIX

VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

DONNE 20 0/0 D'ESCOMPTE

sur son tarif du 1er au 5 Novembre 1903, dont **15 0/0** sur la facture

A TOUT ACHETEUR

et **5 0/0** sur le net, à ceux qui paient leurs factures à 30 jours et le nom de livraison.

Malgré la hausse de **30 0/0** sur les vins, **L'Economie** qui a des stocks importants des années 1898, 1899 et 1900 s'est contentée d'une légère augmentation et vend meilleur marché qu'à la propriété.

Livraisons à Lille, Tourcoing, Lannoy et environs. 21249

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

LES EXCURSIONS DU « NORD-TOURISTE ». — Demain dimanche, 5 juin, excursion pour la matinée à Wambrechies et Quesnoy-sur-Deûle. Départ : pour la section tourquennoise : 5 heures 45 du matin, *Café Gambrinus*, Grande-Place, Tourcoing ; pour la section roubaisienne : 6 heures, au siège social, 104, rue du Moulin, Roubaix, et pour la section lilloise : 6 heures 30, *Café Gambrinus*, Grande-Place. Fusion des trois groupes à Quesnoy, et petit déjeuner, vers huit heures, à l'*Hôtel du Cercle*. Retour à neuf heures pour rentrer à midi. Allure accessible à tous.

Pour le dimanche 12 juin, une grande excursion au Mont de l'Enclus, est organisée sur l'invitation de la Fédération du Tournaisis de la Ligue Vélocipédique Belge. Le départ aura lieu à sept heures du matin seulement afin de rencontrer, vers dix heures, à Avelghem, les diverses sociétés belges qui doivent y prendre part. Arrivée au Mont à onze heures. Dîner à midi et demi et divertissements divers l'